

questions d'achat

Lettre d'information du service achat

Juillet/Aout
2017
#21



MATINFO 4

Le nouveau marché MATINFO 4 est arrivé.

Le marché MATINFO 3 ayant pris fin le 30 juin dernier, le contrat entre HP et l'Inserm se termine également aujourd'hui.

Votre accès au catalogue HP via le Punchout et l'intégration des commandes sont désormais désactivés.

Pour rappel, les titulaires des cinq lots sont les suivants



- Lot n°1 : postes de travail fixes avec leurs extensions
- Lot n°2 : postes de travail portables et leurs extensions
- Lot n°3 : stations de travail fixes et portables et leurs extensions
- Lot n°4 : solutions d'infrastructure et services associés

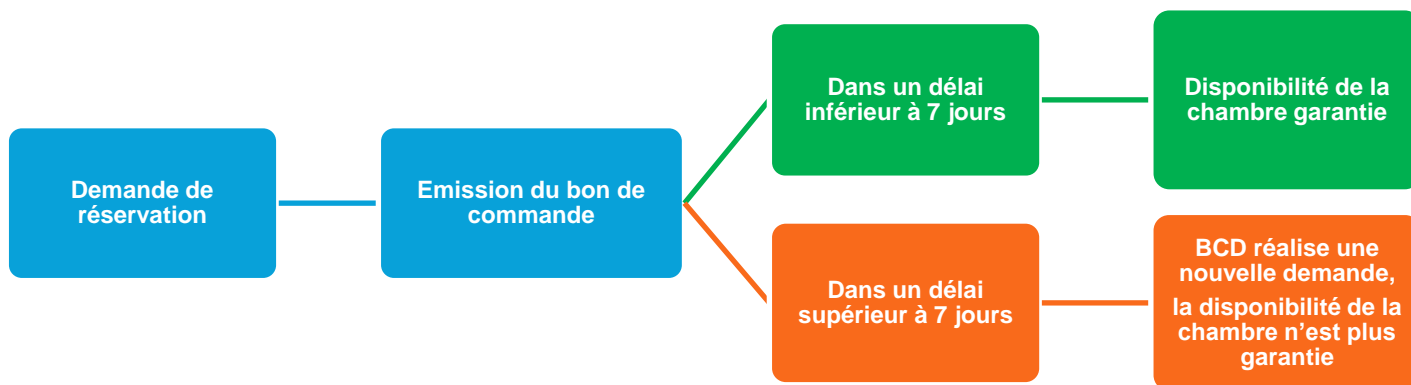


Lot n°5 : solutions compatibles Mac OS et/ou IOS et leurs extensions

Nous travaillons à la mise en place de la commande dématérialisée avec ces fournisseurs.

Hébergement : Comment garantir la disponibilité ?

Pour garantir la disponibilité de votre chambre, il est important de prendre en considération les délais d'émission du bon de commande lors de la demande de devis.



Si le **décal** entre la demande de réservation et l'émission du bon de commande est **supérieur à 7 jours**, le titulaire du marché ne peut être tenu responsable de l'**indisponibilité** de la chambre.

Le service achat fait une pause et revient en septembre.
Bonne vacances à tous.

questions d'achat

Lettre d'information du service achat

Juillet/Aout 2017
#21

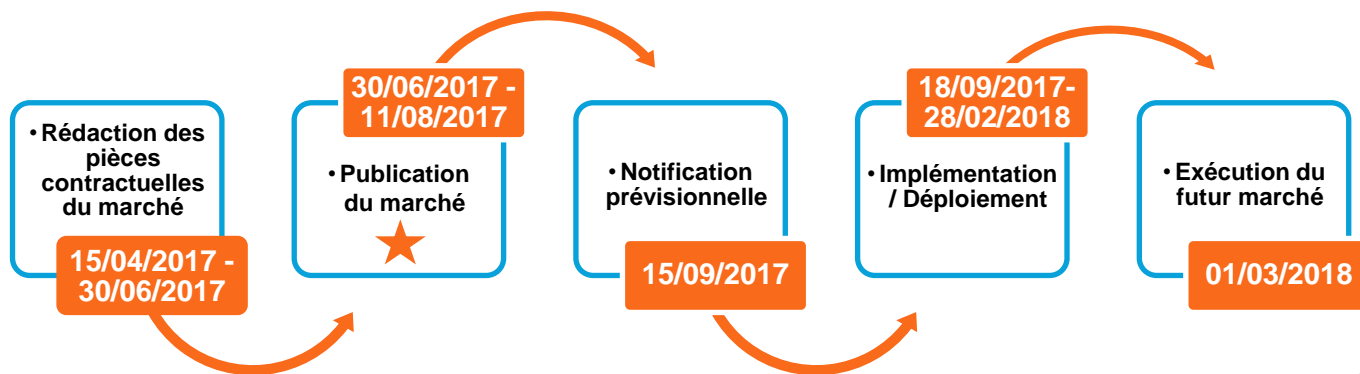
Renouvellement du marché d'hébergement

Le marché d'hébergement, dont le titulaire est BCD Travel, arrive à échéance le 28 février 2018.

La réglementation des marchés publics imposant la remise en concurrence périodique des entreprises, le Service Achat procède actuellement à la mise en œuvre de la procédure de passation du marché.

Dans l'optique d'un changement éventuel de titulaire, il est important d'anticiper le déploiement du futur marché (Implémentation technique / formations etc ...).

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des échéances passées et à venir



Cartes achat : les bonnes pratiques

A la suite du déploiement progressif des cartes achat, il est important de rappeler quelques règles d'utilisation

Les opérations effectuées via carte achat sont limitées au périmètre suivant :



- Frais de publication
- Frais d'inscription aux colloques
- Achats de proximité
- Achats de petit montant sur internet



- Billet de train
- Hébergement en France
- Achats de complaisance
- Achats de fournitures déjà couverts par un marché



Un paiement effectué par carte achat ne peut être supérieur à **5 000€**.



Le paiement par carte achat n'est que la première étape, il est important de respecter le processus suivant :



En cas d'interrogation, l'assistance carte achat est à contacter au :

0 820 20 30 91